

## Revolution de la filiation

### Conflit émergent entre les droits des adultes et les besoins des enfants

#### Sommaire Exécutif

Aujourd'hui, le modèle parental composé d'un père et d'une mère est assailli dans son principe même partout dans le monde.

Au Canada, presque sans débat, la loi controversée ratifiant le mariage entre partenaires du même sexe introduisait sans bruit la stipulation éliminant le terme "parent naturel" de toutes les lois fédérales, pour le remplacer par le terme "parent légal". Ce changement déplaça brusquement le pouvoir de définir qui sont les parents d'un enfant, l'enlevant à la société civile pour l'accorder à l'État, avec des conséquences encore inconnues.

En Espagne, après la légalisation récente du mariage homosexuel, le corps législatif a changé les actes de naissance de tous les enfants espagnols, y inscrivant "progéniteur A" et "progéniteur B" au lieu de "mère" et "père". Ce changement efface les mots "mère" et "père" du premier document émis à chaque enfant par l'État.

En Nouvelle-Zélande et en Australie, des instances législatives influantes ont proposé que l'on autorise les enfants conçus en utilisant du sperme ou des ovules de donneurs à avoir trois parents. Mais ni l'un ni l'autre des deux pays ne s'est penché sur l'éventualité très réelle que ces trois parents pourraient se séparer et faire de l'intérêt de l'enfant un sujet de litige.

Aux États-Unis, les tribunaux décident souvent qui sont les parents légaux, parmi les nombreux adultes impliqués dans le projet parental, dans la conception, la naissance et l'éducation d'un enfant. On voit de plus en plus souvent les juges de plusieurs États recourir au concept de parent "psychologique" pour accorder le statut de parent légal à des adultes sans aucun lien de parenté, de mariage ou d'adoption avec l'enfant. Dans certains cas, ces jugements ont été prononcés malgré l'opposition des parents biologiques de l'enfant.

De plus, les réussites obtenues aux États-Unis dans le débat sur le mariage homosexuel ont encouragé les adeptes du mariage en groupe, qui désirent abolir la signification du mariage et de la filiation selon lesquels ces termes s'appliquent à deux personnes.

En même temps, des scientifiques dans le monde entier effectuent des expériences invraisemblables sur l'ADN des ovules et du sperme, permettant d'imaginer des

enfants nés avec un seul ou trois parents génétiques, ou avec deux parents du même sexe. Les gros titres des journaux annonçaient récemment des recherches menées par de grandes universités en Angleterre et en Nouvelle-Zélande, dont le but est de permettre à des couples du même sexe et à des personnes célibataires de procréer. En Angleterre, on a autorisé les scientifiques à créer des embryons ayant trois parents génétiques. La recherche sur les cellules souches a introduit la possibilité très réelle de voir naître un de ces jours un enfant cloné; le scientifique à l'origine de la fertilisation in vitro (comme traitement de l'infertilité) a déjà affirmé en public que le clonage devrait être offert à des couples sans enfants pour qui les autres alternatives sont restées inefficaces. Et ainsi de suite.

Presque toutes ces décisions, comme beaucoup d'autres, ont été prises au nom des droits des adultes à créer les familles qu'ils désirent. Mais qu'en est-il des enfants?

Ce rapport examine le conflit mondial émergent entre les droits des adultes et les besoins des enfants dans les nouvelles définitions du statut parental. Le rapport fait entendre les voix surprenantes de la première génération de jeunes adultes conçus en ayant recours au sperme de donneurs. Leurs préoccupations, ainsi que les données abondantes en sciences sociales indiquant qu'en général les enfants se portent le mieux quand ils sont élevés par leurs propres mères et pères, suggèrent qu'il serait utile de marquer un temps d'arrêt dans la course mondiale vers la redéfinition du parent.

Aujourd'hui, il est urgent pour nos sociétés de réfléchir, de débattre et de mener des recherches concernant les politiques et les pratiques qui serviront le mieux les intérêts des enfants—ceux qui sont déjà nés et ceux qui naîtront. Ce rapport fait valoir le fait que partout dans le monde l'Etat prend un rôle de plus en plus actif dans la définition et la réglementation du rôle parental (bien au-delà de sa fonction historique, vitale et limitée, axée sur l'enfant, consistant à trouver des parents appropriés pour les enfants qui en ont besoin). Le rapport décrit la manière dont l'Etat crée de nouvelles incertitudes et vulnérabilités lorsqu'il tente de régir la filiation, souvent en portant une plus grande attention aux droits des adultes qu'aux besoins des enfants. En général, le rapport ne s'exprime ni pour ni contre des politiques particulières (interdire la conception à l'aide de donneurs, par exemple); il essaie plutôt d'attirer l'attention publique—dont on a un besoin urgent—sur les changements révolutionnaires s'appliquant au statut parental, de souligner les risques et les contradictions découlant d'une intervention étatique accrue, et d'insister que nos sociétés entreprennent immédiatement un débat dynamique axé sur l'enfant.

Les mères et les pères sont-ils importants pour les enfants? Le modèle mère-père offre-t-il des avantages qui méritent d'être appuyés? Les enfants sont-ils des biens à produire pour le marché? Quel rôle devrait-on accorder à l'État dans la définition du statut parental? Lorsqu'il y a conflit entre les besoins des enfants et les droits des adultes, comment doit-on le résoudre? Ce rapport se penche sur ces questions. Nos

sociétés se trouvent face à un choix: ou bien elles répondent à ces questions de manière démocratique, après un sérieux examen intellectuel et moral et des débats publics, sans quoi en peu de temps nous nous apercevrons qu'on a répondu à ces questions à notre place. Il y va des aspects essentiels du bien-être des enfants—leur santé physique et sociale, et leur intégrité morale et spirituelle.

Vous trouverez une traduction française du rapport en consultant le site <http://www.americanvalues.org>.

*An International Appeal from the Commission on Parenthood's Future. Elizabeth Marquardt, Principal Investigator. © September 2006, Institute for American Values. All rights reserved. No reproduction of the materials contained herein is permitted without the written permission of the Institute for American Values, 1841 Broadway, Suite 211, New York, NY 10023, Tel: (212) 246-3942, Fax: (212) 541-6665, [info@americanvalues.org](mailto:info@americanvalues.org), [www.americanvalues.org](http://www.americanvalues.org). A full pdf version of this report is available from [www.americanvalues.org](http://www.americanvalues.org).*